

cieux feuillets de la version grecque des Septante conservés aux bibliothèques de Leyda, de Paris et de Saint-Pétersbourg et accompagnés d'une introduction de M. Henri Omon, l'un des plus profonds connaisseurs de la paléographie grecque ; — enfin 40 un autre grand volume avec la reproduction en phototypie du palimpseste trouvé en 1887 par le docteur Beer dans la cathédrale de Léon et contenant, en 80 feuillets, divers fragments du texte latin de saint Jérôme sur l'ancien et le nouveau Testament, et, en 105 feuillets, des fragments du « Bréviaire d'Alderic » ou extraits de la législation romaine qu'il fit adopter à l'usage des Visigoths.

— A la cérémonie solennelle qui a eu lieu le 30 avril au Vatican dans la salle du Trône, pour la promulgation du décret sur les miracles opérés à l'intercession et approuvés pour la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, le Souverain Pontife avait à ses côtés, outre les prélats palatins, LL. EE. le cardinal Mazzella, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et le cardinal Parocchi, « ponant » ou relateur de la cause de canonisation. Etaient également présents le secrétaire des Rites, Mgr Diomède Papici, avec les autres prélats officiers de la Sacrée Congrégation, ainsi qu'une députation des Frères des écoles chrétiennes, sous la conduite du postulateur de la cause le Très Cher Frère Robustien, chargé aussi en cette circonstance de représenter le supérieur général de l'Institut, le T. H. Frère Gabriel-Marie, empêché en ce moment de venir à Rome.

Sur l'ordre du Souverain Pontife, le secrétaire des Rites s'est présenté devant le trône, et a donné lecture à haute voix du décret constatant que les miracles obtenus à l'intercession du bienheureux de la Salle depuis sa béatification et proposés pour sa canonisation ont été discutés et approuvés en triple instance, à savoir